

Règlement d'ordre intérieur des stages au Centre Sportif Local

Missions du CSL:

- 1. Promouvoir les pratiques d'éducation à la santé par le sport, encourager une pratique sportive ambitieuse et de qualité, sous toutes ses formes et sans discrimination, ainsi que les valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs du centre.
- 2. Assurer la gestion des installations sportives du CSL.
- 3. S'engager à respecter et à promouvoir le Code d'éthique sportive en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 4. Coordonner l'ensemble des activités sportives organisées sur le territoire de la commune.
- 5. Organiser des stages sportifs durant les vacances scolaires.

Public cible et organisation des groupes :

Les stages, organisés pendant les vacances scolaires, sont destinés aux enfants de 4 à 14 ans. Les participants sont répartis par tranches d'âge afin d'adapter les activités à leur développement.

Organisation quotidienne:

1. Stages d'été

- 7h30 à 9h00 : Accueil des enfants (temps libres)
- 9h00 à 11h30 : Activités sportives encadrées
- 11h30 à 12h30 : Pause déjeuner
- 12h30 à 13h30 : Piscine détente
- 13h30 à 16h00 : Reprise des activités
- **16h00 à 17h30** : Garderie (temps libres)

Durant les temps libres, différents ateliers sont proposés : coloriage, lecture, jeux de ballon, etc.

2. Autres vacances scolaires

Le programme reste identique, à l'exception des horaires suivants :

Accueil : de 7h45 à 9h00Garderie : de 16h00 à 17h15

Informations pratiques pour les parents :

- Le repas de midi doit être fourni par les parents.
- Des collations saines sont à prévoir pour la journée.
- Un fruit est offert chaque jour à chaque enfant.
- Les enfants doivent être habillés en fonction des activités sportives et de la météo : tee-shirt, baskets, casquette, K-way, etc.

Pouvoir organisateur:

- Régie Sportive Communale Autonome Marchoise
- Chaussée de l'Ourthe 74 6900 Marche-en-Famenne

Personnes de contact :

- Gestionnaire sportif: 084/320095
- Secrétariat: 084/320091 ou 084/320093

• **Site internet**: https://enfance-jeunesse.marche.be

Encadrement:

Nous veillons à respecter des normes d'encadrement afin que chaque activité se déroule en toute sécurité.

Les moniteurs RESCAM sont diplômés Adeps, bacheliers ou titulaires d'un master en éducation physique.

 Un moniteur est présent par groupe de 12 enfants maximum (pour les enfants de moins de 6 ans).

• Un moniteur est présent par groupe de 8 à 14 enfants selon la discipline sportive.

Les **accueillants** s'occupent des enfants et de leurs parents à l'arrivée et au départ, ainsi que de l'encadrement durant les périodes d'accueil et de garderie.

Modalités d'inscription :

Les données collectées restent strictement confidentielles et à usage interne.

1. Stages d'été:

L'inscription s'effectue via le site :

https://enfance-jeunesse.marche.be

Les parents doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne, sélectionner les stages et les semaines de présence souhaitées pour leur(s) enfant(s).

Les informations concernant les stages durant l'année scolaire sont disponibles via :

• Le site internet : https://enfance-jeunesse.marche.be

• La page Facebook : <u>CSL Marche-en-Famenne</u>

• La page Instagram : Centre sportif Marche

Un folder des stages d'été est distribué toutes-boîtes dans la commune.

Remboursement:

La participation financière reste due en cas d'absence non justifiée.

Un remboursement peut être accordé en cas d'événement imprévu d'ordre familial (naissance, accident, décès...) avec attestation, ou sur présentation d'un certificat médical.

Le montant remboursé pourra s'élever à un maximum de 80 % du prix du stage.

Informations diverses:

- Un supplément peut être demandé pour certaines activités spécifiques : excursions, barbecues, etc.
- L'accord des parents est requis pour la diffusion éventuelle de photos de l'enfant à des fins de promotion des activités communales.
- Des mesures d'écartement préventives peuvent être prises à l'égard des enfants présentant des symptômes de maladies contagieuses (ex. : poux). Un certificat médical sera exigé pour leur retour.

Seuls les parents ou personnes âgées de 18 ans ou plus, mentionnés sur le formulaire d'inscription, sont autorisés à venir chercher l'enfant. Ils doivent se présenter à l'accueil ; une pièce d'identité peut être demandée.

Si l'enfant est autorisé à arriver ou repartir seul, cela doit être précisé sur le formulaire d'inscription ou via l'autorisation annexée au ROI

En cas de comportement inapproprié d'un parent (ex. : état d'ébriété visible), les accueillants ou le gestionnaire sportif pourront alerter les services de police pour garantir la sécurité de tous.

Autorisations (annexe au ROI)

3 (-, (,,	, parent ou responsable légal de
(nom, prénom de l'enfant)	, autorise l'enfant à
arriver ou quitter l'accueil organisé par le CSL avec les pe	rsonnes suivantes qui <i>sont âg</i> ées <i>d</i> e
18 ans ou plus :	
(non	n, prénom et lien de parenté)
(non	n, prénom et lien de parenté)
(non	n, prénom et lien de parenté)
L'enfant ne sera pas autorisé à retourner avec d'autres perso	nnes que celles mentionnées ci-dessus.
Fait à le	
Lu et approuvé Signature :	
Je soussigné (nom, prénom)	, parent ou responsable légal de
(nom, prénom de l'enfant)	, autorise les
moniteurs du CSL à lui administrer le médicament suivar	nt (nom, mode d'administration, dose et
durée	du
traitement)	
•	
······································	
	············
	decin traitant. Je suis conscient que la
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé	decin traitant. Je suis conscient que la
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour le	decin traitant. Je suis conscient que la
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour	decin traitant. Je suis conscient que la
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour le	decin traitant. Je suis conscient que la
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour le	decin traitant. Je suis conscient que la rl'administration de médicament.
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour Fait à le	decin traitant. Je suis conscient que la rl'administration de médicament.
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour le	decin traitant. Je suis conscient que la r l'administration de médicament. , parent ou responsable légal de, autorise l'enfant
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour Fait à le	decin traitant. Je suis conscient que la r l'administration de médicament. , parent ou responsable légal de, autorise l'enfant
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour le	decin traitant. Je suis conscient que la r l'administration de médicament. , parent ou responsable légal de, autorise l'enfant
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour Fait à le	decin traitant. Je suis conscient que la r l'administration de médicament. , parent ou responsable légal de, autorise l'enfant
Je fournis également aux animateurs la prescription du mé structure d'accueil ne dispose pas de personnel infirmier pour Fait à le	decin traitant. Je suis conscient que la r l'administration de médicament. , parent ou responsable légal de, autorise l'enfant

Mesures en cas d'urgence :

Sauf mention contraire dans la fiche d'inscription, en cas d'urgence, le CSL se réserve le droit de faire appel au médecin ou à la structure de soins de son choix.

Une trousse de premiers soins de base est disponible sur chaque site.

Consignes de sécurité :

La trousse de secours est vérifiée régulièrement.

• Le CSL décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels (vêtements, bijoux, jouets, GSM...).

• Il est interdit aux enfants d'apporter des objets dangereux : couteaux, briquets, allumettes, etc

Police d'assurance:

- Une assurance RC générale couvre la responsabilité civile liée à l'organisation des activités.
- Une police RC + AC couvre les accidents corporels survenant lors des activités.

Règles de vie et sanctions :

Les enfants doivent respecter :

- Les autres participants
- Le Code d'éthique sportive de la FWB
- · Le matériel et les locaux
- Les consignes données

Toute forme de violence, verbale ou physique, ainsi que les propos racistes ou discriminatoires sont strictement interdits.

En cas de non-respect :

- 1. Une discussion est engagée avec l'enfant afin qu'il prenne conscience de ses actes.
- 2. Si le comportement persiste, une rencontre avec les parents et le moniteur est organisée.
- 3. En cas de récidive, le gestionnaire sportif ou le directeur pourra décider d'un renvoi du stage.

Projet pédagogique:

- Favoriser le développement moteur et psychomoteur de l'enfant.
- Promouvoir l'intégration sociale dans le respect des différences, avec une approche multiculturelle.
- Encourager l'apprentissage de la citoyenneté et la participation active.

Par le conseil d'administration du 01/09/25

Quentin Wilmet Directeur - Secrétaire

to the second

Christian NGONGANG Président